



COMMUNIQUE DE PRESSE — 08.12.11



TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE BATIMENT : 42% DE PLUS DE PROFESSIONNELS SERONT NECESSAIRES D'ICI 2014

A l'occasion des Journées Nationales des Maisons de l'Emploi et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les 8 et 9 décembre à Rennes, l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi présentent les résultats de l'expérimentation « Maisons de l'Emploi et Développement Durable ». Au plus près du terrain, ce projet permet d'identifier les besoins en emplois et en compétences des territoires français et d'établir des plans d'actions adaptés. Finalisé avec succès sur 3 territoires (Lille, Bayonne et le Grand Nancy), il a déjà mobilisé plus de 1 300 acteurs locaux et a été étendu à 30 autres Maisons de l'Emploi¹.

SOMMAIRE DU COMMUNIQUE

- **Sur tous les territoires, un besoin croissant en compétences et main d'œuvre (p.2)**
 - Le marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, l'avenir du bâtiment
 - Un enjeu de taille : une offre de formations à la hauteur des besoins en compétences
- **Un plan d'actions sur mesure pour chaque territoire (p.3)**
 - Agir sur la demande en travaux
 - Accompagner l'évolution de l'offre de travaux
 - Soutenir l'activité et favoriser l'accès à l'emploi
 - Lutter contre la précarité énergétique
 - Un exemple d'actions à la Maison de l'Emploi de Bayonne



→ Et pour en savoir plus
Un mook des éditions
Autrement dédié (p.5)

¹ Etudes menées par le BIPE sur les 3 premiers territoires lillois, bayonnais et nancéen, et par le CERC sur les 30 territoires suivants

Sur tous les territoires, un besoin croissant en compétences et main d'œuvre

Le diagnostic réalisé sur les 33 bassins d'emploi² a principalement porté sur le secteur de la construction, premier concerné par les évolutions réglementaires liées à l'environnement. Il a permis de comprendre plus précisément les besoins liés au marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

- **Le marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, l'avenir du bâtiment³**

Si le potentiel du marché devrait rester stable jusqu'en 2014, **la part du chiffre d'affaires liée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables devrait croître de 47% à 330% selon les territoires, notamment avec l'introduction de la RT 2012⁴.**

Les maîtres d'ouvrage, particuliers et collectivités, connaissent mal ces nouvelles réglementations et auront de **plus en plus recours aux professionnels, en matière de conseil comme pour la réalisation des travaux**. Sur 154 000 salariés sondés sur les territoires étudiés, ils étaient 29 000 professionnels du bâtiment (*équivalents temps plein*) à travailler sur des chantiers de performance énergétique et de qualité environnementale en 2009. D'ici 2014, ce sont 69 000 professionnels (*équivalents temps plein*) qui devront être mobilisés pour répondre à la demande, soit 42% de plus.

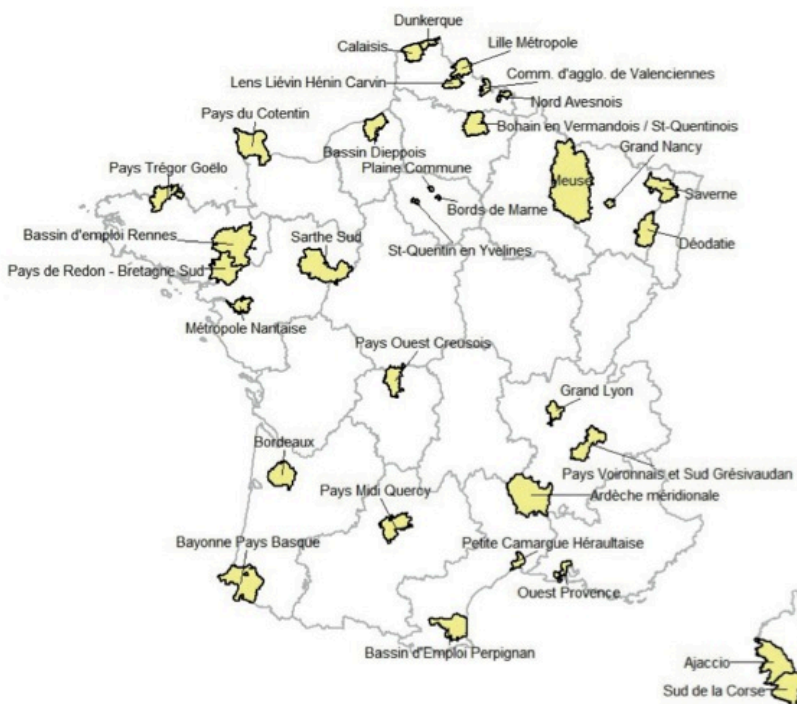
Ces **nouveaux besoins en compétences** nécessitent que la profession évolue et ce, dans tous les corps de métier, notamment la maçonnerie, la plomberie, le chauffage ou encore la menuiserie. La performance énergétique ne sera au rendez vous que si une **approche globale** de l'ensemble du bâtiment est réalisée. Les différentes techniques et le matériel mis en œuvre doivent se compléter, pour mettre en place des synergies, améliorer les résultats et accroître la rentabilité à investissement égal. Or, cet audit a révélé que peu de professionnels sont aujourd'hui en mesure de faire face à cette demande d'approche globale, en particulier par un manque de connaissance des enjeux.

Compétences sur lesquelles portent les enjeux de formation

en nombre de territoires ayant exprimé cet enjeu
[sur un total de 30]



Territoires concernés par le projet « Maisons de l'Emploi et Développement durable



² Rappel : Etudes menées par le BIPE sur les 3 premiers territoires lillois, bayonnais et nancéen, et par le CERC sur les 30 territoires suivants

³ Etudes menées auprès de 7 millions d'habitants, 3,5 millions de logements, 39 000 entreprises et 154 000 salariés concernés

⁴ Réglementation thermique 2012 : <http://www.rt-batiment.fr/>

- **Un enjeu de taille : une offre de formations à la hauteur des besoins en compétences**

Directement liés aux priorités fixées par les objectifs du Grenelle Environnement (réduire les consommations d'énergie de 38% et les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2020), **les principaux besoins en formation portent sur la mise en œuvre de matériaux d'isolation, la pose d'équipements à base d'énergies renouvelables et l'étanchéité à l'air.**

L'audit a pourtant révélé que **pour 8 chefs d'entreprise sur 10, la formation était difficilement accessible par manque de temps.**

Un plan d'actions sur mesure pour chaque territoire

Véritable outil de pilotage, le diagnostic a permis à l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi d'élaborer des **plans d'actions portés au niveau de chaque territoire** afin d'apporter sur le terrain des réponses concrètes en adéquation avec les besoins des entrepreneurs locaux.

Pour définir des programmes adaptés à chaque contexte local, les résultats de ce diagnostic ont en effet été exploités au travers d'« **ateliers de prospective participatifs** », réunissant les acteurs économiques de chaque territoire concerné.

Présents dans chaque territoire, des **chargés de mission de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi** accompagnent professionnels, collectivités et grand public à chaque étape.

1. Agir sur la demande en travaux

L'évolution de l'activité des entreprises locales résulte aussi de la demande de leurs clients. C'est pourquoi la **sensibilisation du grand public mais aussi des élus et la formation des maîtres d'ouvrage publics** sont des volets essentiels du plan d'actions local.

L'action de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi sur le terrain :

Visites de chantiers exemplaires, réunions d'informations, publication de guides et recueils de bonnes pratiques, sessions de formations des agents territoriaux organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ou les Maisons de l'Emploi.

2. Accompagner l'évolution de l'offre de travaux

Les chefs d'entreprises sont la cible prioritaire des plans d'action puisqu'ils sont le relais des politiques d'amélioration des compétences auprès de leurs salariés. Parallèlement aux **actions de sensibilisation et de formation**, la **commande publique est également un levier important** de la prise de conscience des professionnels et *in fine* de leur performance.

L'action de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi sur le terrain :

Campagnes de formation (FEE Bat, energieBat), campagnes de communication dédiées, organisation de réunions en fonction des contraintes horaires des professionnels, contribution à l'élaboration de « référentiels » métiers, organisation de chantiers de démonstration.

3. Soutenir l'activité et favoriser l'accès à l'emploi

Les besoins identifiés par l'audit doivent faire l'objet de réponses sur mesure pour accompagner la croissance du territoire. Ainsi, l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi ont développé un programme en quatre points, déclinables en fonction des enjeux locaux.

Programme de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi :

- Développement et pérennité des entreprises : appui à la création d'entreprises ou de groupements d'entreprises, conseil d'entreprises, ingénierie financière.
- Création de nouvelles activités locales : appui à la création d'entreprises ou de filières liées à l'efficacité énergétique et au développement des EnR.
- Orientation vers les métiers de la construction durable : information des demandeurs d'emplois et étudiants et meilleure valorisation de ces métiers, sensibilisation des personnels d'accueil.
- Travail sur l'accès à l'emploi : organisation de chantiers d'insertion, aide au recrutement pour les entreprises, programme dédié aux femmes qui souhaitent travailler dans la construction ou la rénovation des bâtiments, opérations de gestion prévisionnelle des compétences et emplois.

4. Lutter contre la précarité énergétique

L'amélioration de la performance énergétique des logements est la clé de la réduction de la précarité énergétique : elle permet d'améliorer significativement le confort des habitants tout en diminuant leur facture énergétique. Les entreprises du bâtiment ont donc un rôle essentiel à jouer.

L'action de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi sur le terrain :

Sensibilisation des personnes en situation de précarité énergétique par des réunions d'information et la publication de guides, formation des habitants aux « éco gestes », financement de travaux dans les logements.

Un exemple d'actions à la Maison de l'Emploi de Bayonne

- Mise à jour des référentiels de compétences des 7 grands métiers du bâtiment en tenant compte des nouvelles pratiques et de l'évolution des technologies. Ces référentiels recensent et décrivent, par famille professionnelle les compétences nécessaires pour le bon exercice des fonctions confiées
- Actualisation du site www.formations-envir-aquitaine.org qui présente l'ensemble des métiers et des formations du secteur de l'environnement, dans lequel a été intégré le secteur du bâtiment,
- Rapport de l'enquête effectuée auprès des entreprises du Pays Basque sur leurs besoins en emploi et de formation.

Les plans d'actions, devenus exemples à suivre, sont ensuite centralisés dans une base de données nationale accessible à toutes les Directions Régionales de l'ADEME et aux membres du réseau Alliance Villes Emploi pour encourager le développement des bonnes pratiques.

Où trouver plus d'informations sur l'expérimentation « Maisons de l'Emploi et du Développement Durable » ?

La naissance et le développement de ce dispositif inédit sont racontés dans un « mook » (magazine-livre) publié aux éditions Autrement : « **Quand le bâtiment se met au vert, les territoires se mobilisent** ».

Réalisée avec l'ADEME et Alliance Villes Emploi, cette publication encourage l'ensemble des territoires français à s'investir dans l'évolution nécessaire des compétences dans ce secteur, en donnant à voir :

- les études réalisées sur les marchés locaux,
- les plans d'actions menés par chaque territoire,
- les témoignages des acteurs impliqués (décideurs publics, entrepreneurs, formateurs...).



Plus d'informations sont également disponibles sur :

- Sur le site ademe.fr
- Sur le site du [Centre de ressource PCET \(Plan Climat Energie Territorial\) de l'ADEME](#)
- Dans l'[ADEME & Vous n°33](#) de mars 2010

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr